

## AG 2023 du GDSA 29

- Ouverture de l'AG le 4 mars 2023 au Nivot à 9h30
- Le président présente l'ordre du jour de l'AG
- Le secrétaire lit le PV de l'AG 2022. Le PV est approuvé à l'unanimité.

### 1) Rapport moral et rapport d'activités

Le GDSA est une association avec :

- Des statuts
- Un conseil d'administration
- Un vétérinaire conseil
- Des techniciens sanitaires apicoles (TSA)

- Le président présente le rapport moral du GDSA, c-à-d :

- Le statut de l'association
- Les différentes missions de l'association (article 4 des statuts)
- Un bref bilan sur les objectifs de l'association
- La vie de l'association

Le président présente les principales activités 2023 :

- 1039 adhérents pour 17740 ruches
- Organisation des C.A. (6 CA en 2022)
- L'AG a été organisée le 5 mars 2022.
- Université d'automne le 19 novembre 2022 avec un exposé sur l'abeille face au risque toxique ainsi qu'un exposé sur la génétique et la sélection des abeilles.
- Gestion des assurances de ruche par Jean Paul Le Bihan. Une revue des contrats a été réalisée en mai 2022 par Bruno Paugam et Jean Paul Le Bihan.
- Le comptage Varroas
- Participation à divers organismes, comme OMAA, la FNOSAD, GDS et Ada Bretagne
- Participation aux tests d'efficacité en 2022.
- Envoi des courriers par la poste et diffusion par emails voire SMS de diverses informations vers les adhérents provenant de diverses sources (GDS, DGAL, GTV, ...)
- Maintenance du site web du GDSA par Claude Carnot et Joel Blaize.
- Elaboration d'un nouveau logo par Claude Carnot.
- Elaboration d'un formulaire de contact des bénévoles via le site web par Claude Carnot.
- Participation à l'élaboration du PSE régional
- Participation à la conférence BeeCome sur Quimper et à la journée Pommes Miel et Champignons (en octobre).

- Organisation d'une réunion délocalisée le 8 octobre 2022 à Arzano.
- Stages de formation : le GDSA a pu assurer ses stages habituels comme les stages découvertes, d'initiation, sanitaires, élevage de reines, récolte et hivernage. Ces formations ont concerné 465 personnes/journées de formation. Le stage varroas méthodes alternatives a été annulé par manque de participants. Le président remercie tous les intervenants pour leur participation.
- Gestion/entretien du rucher école
- Distribution de divers revues (La santé de l'abeille, Abeille de France, Abeille et Cie et info Reines) : 270 abonnements en 2022.
- Gestion du PSE :
  - Le PSE actuel se termine en juillet 2023. Les intervenants sur le PSE sont la vétérinaire conseil (Mme Agnès Ménage) et les Techniciens Sanitaires Apicoles (TSA).
  - La commande de médicaments par un adhérent requiert son adhésion au PSE, ce qui implique, entre autre, la visite sanitaire de ses colonies.
  - Choix et commande des médicaments 2022 : 767 adhérents ont commandé des médicaments (74% des 1037 adhérents).
  - 169 visites PSE en 2022. Merci aux 15 TSA du Finistère qui assurent 15 à 20 visites bénévoles chaque année.
  - Les TSA ont reçu une journée de formation continue le 23 novembre délivrée par la vétérinaire-conseil.
  - Une formation TSA sera assurée en 2024 et le GDSA recherche des candidats. C'est une formation de 7 jours.
- Prêt de matériels répartis sur le Finistère : 6 chaudières, 2 gaufriers
- Gestion de commandes groupées de matériel en lien avec le sanitaire : cadres, cire, plateaux, tiroirs, ...
- Gestion frelon : le GDSA a rédigé et diffusé en février 2023 une notice concernant le piégeage de printemps.

Le président présente GDS Bretagne et sa section apicole régionale :

- GDS Bretagne, association créée en 1960, reconnue OVS animal pour la région Bretagne
- Le GDS Bretagne comporte une section apicole
- Action de la section apicole :
  - Anime la lutte régionale sur le sanitaire apicole
  - Commande groupée des médicaments
  - Journée techniques
  - ...
- Johanna Harrys, Claude Carnot et Bruno Paugam représentent le GDSA 29 à la section apicole et ont participé à 4 réunions en 2022 sur divers sujets (frelon, ruche école, TSA, ...)
- La section apicole est financée par des cotisations et subventions. Une partie du montant de l'adhésion au GDSA est reversée à GDS Bretagne. Pour 2024, cette réversion passera à 4,71 euros par adhérent.

Vote du rapport moral et d'activités : rapport adopté à l'unanimité

### 3) Rapport financier

- Le trésorier présente le rapport financier, c-à-d le compte de résultat et le bilan.
- Jean Paul Le Bihan assure actuellement le poste de trésorier.
- Au 31/12/2022, les éléments importants sont les suivants :
  - Le résultat (produits - charges) est négatif d'environ 1300 euros.
  - Les produits sont de 149977 euros et sont principalement constitué des adhésions, des inscriptions aux stages, des commandes de matériel mais le poste le plus importants est constitué par l'achat des médicaments (66700 euros)
  - Les postes les plus importants pour les charges sont similaires aux produits. Les charges sont de 151975 euros environ. Le poste le plus important est donc l'achat des médicaments pour 63000 euros.
  - 52000 euros sont disponibles sur le livret d'épargne et sur le compte chèque.
- Les comptes ont été vérifiés par Jean Paul Brochec et Yvon Cazuc, qui n'ont pas constaté d'irrégularité
- Les comptes sont visibles par tout adhérent qui le souhaite

Vote du rapport financier à main levée : rapport adopté à l'unanimité

- Le président présente ensuite le budget prévisionnel 2024
  - En 2024, l'adhésion de base passera à 20 euros. Il n'y aura pas d'augmentation à la ruche. Le montant de l'adhésion est identique au niveau régional.

Vote sur le budget prévisionnel à main levée : budget prévisionnel adopté à l'unanimité

### 4) Election au CA

- 4 sortants : Frédéric Graf, Johanna Harris, Deneza Maguer, Michel Résibois
- Le GDSA souhaite remercier Michel Résibois qui était membre du CA depuis longtemps et est fortement investi sur les opérations de comptage.
- Le GDSA souhaite remercier Deneza Mager qui était membre du CA depuis longtemps
- 4 candidatures : Daniel Guilloux, Frédéric Graf, Johanna Harris, Patrick Géron
- Sont élus : Daniel Guilloux, Frédéric Graf, Johanna Harris, Patrick Géron

**Plusieurs présentations et interventions complètent cette journée :**

### 5) Présentation sur le PSE régional, par Bruno Paugam

- Tous les PSE Bretons arrivent à terme à mi 2023/2024
- On passe à un PSE régional car :
  - Il y a besoin de sécuriser les commandes de médicaments auprès des fournisseurs
  - Cela augmente le poids des apiculteurs vis-à-vis de nos partenaires : ADA, DRAAF, OVVT, Région Bretagne, ...
  - Cela permet de facturer la TVA pour les professionnels

- Le président présente les parties prenantes autour du PSE régional : quelles entités et quelles sont leurs rôles ?
  - o GDS Bretagne portera le PSE et s'occupera des commandes de médicaments
  - o Le vétérinaire conseil régional s'occupera de la pharmacie
  - o Le département conservera son vétérinaire conseil, pour les visites des TSA par exemple.
- La demande de PSE régional sera déposée en avril 2023 avec un agrément attendu en novembre 2023.
- Le PSE départemental sera prolongé en attente d'agrément du PSE régional en novembre.

## **6) Résultats des tests d'efficacité des médicaments anti-varroas, par Michel Résibois**

- Le GDSA 29 remercie les 20 compteurs qui ont participé à l'opération en 2022 (soit environ 50 colonies)
- En 2022, les médicaments testés sont Apivar et Oxybee avec encagement de reine.
- But : mesurer l'efficacité du produit, estimer l'évolution de l'infestation, détecter les résistances du varroa aux médicaments utilisés
- En moyenne, il a été compté environ 2200 varroas en fin de saison 2022.
- Pour Apivar
  - o Pose de lanières d'Apivar pendant 70 jours, puis traitement complémentaire afin d'évaluer l'efficacité d'Apivar.
  - o Traitement efficace (<50 varroas résiduels) cette année dans 64% des colonies.
- Pour Oxybee
  - o Encagement de la reine 1ère quinzaine d'août. Application d'Oxybee par dégouttement lorsque le couvain a émergé.
  - o 2 apiculteurs uniquement ont testé ce médicament
  - o Les résultats sont décevants, mais le nombre de colonies traitées est trop faible pour conclure.
- Rappel
  - o Aucun médicament n'est efficace à 100%, et il est donc nécessaire de surveiller l'infestation (par chute naturelle par exemple) afin de pouvoir traiter si nécessaire
  - o Il est conseillé de traiter en décembre (sans couvain) à l'acide oxalique
- Pour les tests 2023 et pour encourager les compteurs, la FNOSAD :
  - o Offrira les médicaments Apivar, Formicpro, Oxybee
  - o Sur facture, remboursera 100 euros maximum pour l'achat de plateaux grillagés
  - o Remboursera les frais de déplacement dans la limite de 500km

## **7) Plan sanitaire d'élevage 2022 et OMAA, par Agnès Ménage**

Concernant le PSE 2022 :

- Apiculture conventionnelle :

- Conduite à tenir : faire un suivi d'infestation au printemps et à la récolte (conseillé), piégeage des mâles au printemps d'avril à juin (conseillé), pose des lanières après récolte mi-août au plus tard (obligatoire), vérification de l'efficacité en décembre/janvier et traitement d'hiver à base d'acide oxalique (Apibioxal ou Varromed) si chute naturelle > 1 varroa par jour (fortement conseillé).
- Apiculture biologique
  - Vu la grande variabilité sur l'efficacité, il est indispensable de faire un suivi des niveaux d'infestation toute l'année.
  - Il est nécessaire de passer à un plan global de gestion de Varroa dont la base est le suivi de l'infestation.
  - Il faut être vigilant face aux ré-infestations
  - Le plan global de gestion de varroa est constitué de 4 étapes :
    - Suivi du niveau d'infestation au printemps, entre 2 miellées, après le traitement post-récolte, jusqu'à la mise en hivernage puis en hiver.
    - Le piégeage dans le couvain de mâle est indispensable (fait baisser de 20% l'infestation à chaque retrait mais produit des varroas si les cadres sont laissés dans les ruches)
    - Traitement hors couvain de tous les essaims
    - Traitement post récolte répétés nécessaires
  - Traitements proposés : Apibioxal, Varromed, Formic pro, Apilife var

Concernant OMAA :

- Mme Ménage présente un bref bilan sur la dernière année (08/2021 au 12/2022).
- Il s'agit pour 33% d'anomalies du couvain et 33% de mortalités d'abeilles adultes. Les problèmes dominants sont les loques américaines et européennes, CBPV et la Varroase.
- 116 déclarations sur cette période : 8 mortalités massives aiguës, 9 cas de DS1, 89 autres troubles (dont 44 qui ont fait l'objet d'investigation)
- Mme Ménage présente l'historique des déclarations sur plusieurs années : 2022 était une année favorable sur le plan sanitaire. Le Finistère est le département qui participe le plus à OMAA en Bretagne.
- Mme Ménage
  - Présente le profil des déclarants (en nombre de ruche).
  - Présente la proportion de déclarations qui ont été résolues téléphoniquement (40%), où l'apiculteur n'a pas souhaité de visite/investigation (15%) et les déclarations investiguées (45%).
  - Evoque les bilans intermédiaires qui sont rédigés et envoyés par email : l'email utilisé est celui donné lors de la déclaration de ruche si le déclarant accepte les communications). Ces bilans sont aussi transmis au GDSA 29.

## **8) Conférence de l'ASAD 49 (Association Sanitaire Apicole du Maine et Loire), par M. Jean Luc Dénéchère**

### **1) Plan de prévention/surveillance/lutte**

- Présentation sur le plan national frelon, la biologie du frelon et les actions possibles
- Plan National Frelon

- Mis en place en 2022 par GDS France et la FNOSAD
- 3 étapes : prévention, surveillance et lutte
- Prévention
  - Il faut mettre en place des actions de communication et discuter avec les collectivités locales pour connaître leurs actions sur le frelon. Communications avec les départements, collectivités, par divers moyens (presse, Flyers, ...)
  - Formation des apiculteurs :
    - Formation d'apiculteurs « référents Frelon » par l'OSAD
    - Formation de désinsectiseurs ou certibiocides par l'OSAD ou la FDGDON
    - Formation des agents des collectivités locales, par l'OSAD ou la FDGDON
- Surveillance
  - Mettre un réseau d'épidémiologie-surveillance, c-à-d une plateforme pour déclarer/recenser les résultats des piégeages et destructions (3 plateformes actuellement en France). Il faut créer une base de données régionales/départementales/locales
- Lutte
  - Sur l'échelle locale (commune) par exemple
    - Répertoire les apiculteurs de la commune
    - Réunir les apiculteurs locaux
    - Recruter des référents locaux aux niveaux des communes et du département
    - Organiser des réunions publiques ; organiser un plan de communication (bulletin municipal, flyers, ...)
    - Organiser la recherche des nids primaires et secondaires
    - Organiser un piégeage de printemps raisonné avec les apiculteurs et les collectivités locales
    - Diffuser l'accès à une liste d'intervenants « chartés » sur la destruction vers les communes
  - Consulter le plan national de piégeage de printemps des frelons asiatiques et de bonnes pratiques
  - Le réseau de surveillance permet de détruire les nids primaires

## **2) Biologie du frelon asiatique**

- M. Dénéchère rappelle quelques éléments de biologie concernant le Frelon Asiatique

- Il y a principalement 3 stades :

- 1) En début d'année, la fondatrice a surtout besoin de sucre et prélève autour de son nid primaire les insectes présents
- 2) En début de saison, un nid primaire est d'abord construit
- 3) L'été, un nid secondaire est ensuite construit ... un nid secondaire c'est un piégeage de printemps raté
- 4) Selon les années, il peut y avoir en juin production de fondatrices, et donc création de nouveaux nids
- 5) A l'automne, il y a production des fondatrices pour l'année suivante
- 6) Les fondatrices sortent d'hivernage en janvier/février

- Quelques informations nouvelles
  - Les ouvrières vivent 30 jours, les reines 1 an
  - 49% des nids sont en zone urbaine et 75% des nids secondaires sont construits en hauteur de plus de 10 mètres

### **3) Cas du Maine et Loire et de l'ASAD49**

Organisation de l'ASAD49

- 1 responsable frelon ; 17 référents apiculteurs certibiocide, 20 apiculteurs perchises pour la destruction des nids
- Nombreuses actions locales de communication sur le frelon

### **4) Méthodes de lutte**

- Pour le piégeage :
  - par les particuliers et les apiculteurs.
  - Avec des pièges sélectifs
  - Ne pas piéger sur le rucher afin de ne pas attirer les frelons
  - Quels appâts : 1/3 de vin rouge, 1/3 bière brune, 1/3 sirop de cassis ; l'alcool est destiné à faire fuir les abeilles
  - Dans les pièges, ce sont les frelons vivants qui attirent les autres frelons
  - On utilise des appâts sucrés toute l'année sauf juillet/aout/septembre ou les appâts protéinés sont utilisables.
  - Des piégeurs « sentinelle » permet d'avertir les autres apiculteurs de l'arrivée des frelons
- Les résultats de piégeage sont remontés des particuliers, des apiculteurs piégeurs, des syndicats apicoles, des FDGDON, des services techniques des communes vers l'ASAD/GDSA qui va remonter les résultats vers le GDS régional, puis vers GDS France.
- M. Dénéchère présente ensuite les résultats des piégeages et destructions de nids depuis 2017 ; ce qui semble montrer une réduction de nids lorsque le piégeage est organisé sur plusieurs années
- Concernant les muselières et les harpes électriques : la muselière la plus efficace semble être la muselière à 3 tubes. Couplé avec une harpe, les résultats semblent importants.

L'AG s'achève par la distribution des commandes pendant le verre de l'amitié

Fin de l'AG à 16h